

OBSERVATOIRE MAROCAIN DE LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE (OMSN)

STATUTS

TITRE I

Article 1: Création et dénomination

Il a été créé à Rabat le 16 octobre 2021 pour une durée illimitée, une association à but non lucratif sous l'appellation L'Observatoire Marocain de la Souveraineté Numérique (OMSN), et ce conformément au Dahir du 3 Joumada premier 1378, correspondant au 15 novembre 1958, modifié et complété par le Dahir du 6 Rabia Premier 1393, correspondant au 10 avril 1973 et le Dahir n° 1-02-206 du 12 joumada I 1423 (23 juillet 2002).

Article 2 : Compétence Territoriale

L'Observatoire a un caractère national pouvant avoir des représentations sur l'ensemble du territoire du Royaume du Maroc ou à l'étranger.

Article 3 : Objectifs

Les objectifs de l'Observatoire Marocain de la Souveraineté Numérique (OMSN) se présentent comme suit :

- 1- Fédérer l'ensemble des acteurs numériques et autres autour de la souveraineté numérique en tant qu'axe stratégique du Royaume;
- 2- Produire des études et rapports, à l'aide des chercheurs et experts, autour de la souveraineté numérique et sujets connexes;
- 3- Accompagner, sensibiliser et conseiller les organisations dans le déploiement d'une stratégie numérique;
- 4- Organiser des évènements et mettre en place une plateforme d'échange et de réflexion autour des sujets numériques et connexes;

Article 4 : Le siège

Le siège de l'Observatoire est sis à l'adresse suivante : [Attestation de domiciliation](#)

TITRE II

Article 5 : Les membres

L'Observatoire est constitué de membres actifs et membres honoraires.

Qualité de membre :

La qualité de membre est conférée à toute personne qui œuvre pour la promotion de la souveraineté numérique et l'acculturation digitale, après paiement du droit d'adhésion et s'engageant à respecter les Statuts et règlements intérieurs.

Le Bureau peut octroyer la qualité de membre honoraire à toute personnalité ayant rendu des services louables à l'Observatoire. Toutefois, le membre honoraire ne peut représenter l'Observatoire ; sa qualité n'implique ni droits ni obligations.

Perte de la qualité de membre :

- Soit par démission adressée par le membre au Président de l'Observatoire par lettre recommandée dûment signée;
- Soit suite à une mesure disciplinaire prise par le conseil de discipline selon les dispositions du règlement intérieur de l'Observatoire;
- Soit par décision de radiation prise par le Bureau indiquant les motifs de la radiation après enquête motivée et audition du membre;
- Soit suite au Non-paiement de cotisations durant deux années successives;
- En cas de décès.

TITRE III

Structure de l'Observatoire

Article 6 : Les structures

L'Observatoire est constitué des structures suivantes :

- L'Assemblée Générale;
- Le Bureau Exécutif;
- Les Commissions;

Article 7 : L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale a lieu une fois par an.

Les convocations sont adressées aux membres de l'Observatoire quinze jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale accompagnées de l'ordre du Jour.

L'Assemblée Générale élit le Président et les membres du Bureau pour un mandat de deux (2) ans.

L'Assemblée Générale discute les rapports moral et financiers et les approuve à la majorité des présents.

L'Assemblée Générale extraordinaire peut être réunie, si nécessaire, sur une demande collective des 2/3 des membres adressée au Président.

L'Assemblée Générale extraordinaire délibère exclusivement sur les questions portées à son ordre du jour.

Article 8 : Le Bureau Exécutif

Le Bureau Exécutif : est la structure dirigeante de l'Observatoire ; il est constitué de 7 membres :

- **Le (a) Président (e);**
- **Le/la Vice-président (e) en charge des relations académiques, de la R&D et de la Formation;**
- **Le/la Vice-président (e) en charge des Partenariats Public-Privé;**
- **Le (a) Secrétaire Général (e);**
- **Le/la Trésorier (ère);**
- **Expert (e) - Conseiller (ère) PPC** : responsable des Programmes du Partenariat et de Coopération Internationale;
- **Expert (e) - Conseiller (ère) PTC** : responsable des médias et des Programmes de la Technologie Civique;

Le/la Président (e)

Il/elle préside les réunions du Bureau, coordonne les travaux des différentes structures de l'Observatoire, signe les correspondances et les procès-verbaux. De même qu'il/elle signe les chèques conjointement avec le/la Trésorier (ière) ; En cas d'absence du dernier, le/la Président(e) cosigne avec un membre du Bureau Exécutif désigné préalablement avec dépôt de signature à la banque.

Il/elle représente l'Observatoire avec la possibilité de donner une délégation au Vice-président (e) ou au (à la) Secrétaire Général(e) pour le/la représenter. Il/elle veille au bon déroulement des programmes de l'Observatoire.

Le/la Président (e) est élu (e) pour un mandat de deux ans renouvelable 1 fois avec possibilité d'approuver un vote de confiance.

Le/la Vice-président (e) en charge des relations académiques, de la R&D et de la Formation

Il/elle est chargé (e) des relations académiques, de la R&D et de la Formation et représente le Président (e) en cas d'absence ou par procuration ou désignation d'une tâche précise. Il/elle assure des rôles de représentation. En coordination avec le/la président(e), le/la vice-président (e) s'occupe des fonctions et missions qui lui sont attribuées par le(a) Président(e).

En cas de force majeure, de démission, d'emprisonnement, ou de décès, le/la vice-président (e) assure les fonctions du Président (e) jusqu'à l'organisation d'une nouvelle assemblée générale ou extraordinaire.

Le/la Vice-président (e) en charge des des Partenariats Public-Privé

Il/elle est chargé (e) des Partenariats Public-Privé . Il/elle est chargé(e) de renforcer les relations de l'Observatoire dans son écosystème institutionnel. Il/elle représente le Président (e) en cas d'absence ou par procuration ou désignation d'une tâche précise. Il/elle assure des rôles de représentation. En coordination avec le/la président(e), le/la vice-président (e) s'occupe des fonctions et missions qui lui sont attribuées par le Président(e).

En cas de force majeure, de démission, d'emprisonnement, ou de décès, le/la vice-président (e) assure les fonctions du Président (e) jusqu'à l'organisation d'une nouvelle assemblée générale ou extraordinaire.

Le/la Secrétaire Général(e) chargé (e) des affaires administratives et juridiques :

Le/la Secrétaire Général(e) se charge de la gestion générale de l'Observatoire, de l'exécution des décisions du Bureau et de la rédaction des procès-verbaux des réunions. Il/elle est chargé (e) des correspondances et de la conservation des Archives de l'Observatoire. Il/elle est aussi chargé (e) de coordonner avec tous les organes de l'Observatoire pour préparer le rapport moral. La périodicité des rapports diffère selon les projets et les partenaires. Il/elle est aussi chargé (e) des programmes de renforcement des capacités des membres . Il tient à jour le fichier des adhérents, planifie et organise les réunions.

Le/le Trésorier (ière) chargé (e) des affaires financières et de la mobilisation des ressources:

Il/elle a pour mission de recueillir les cotisations et les dons. Il/elle assure la tenue des livres comptables de l'Observatoire. Il/elle a la responsabilité de préparer le rapport financier et de chercher des possibilités de financement des projets de l'Observatoire. La périodicité des rapports diffère selon les projets et les partenaires. Il/elle co signe les chèques avec le/la Président (e). En cas d'absence du trésorier (ière) un autre membre du Bureau Exécutif désigné préalablement co signe avec le/la Président (e) avec dépôt de la signature à la banque. La désignation d'un troisième signataire est documentée dans un procès-verbal lors d'une réunion du Bureau Exécutif. Il/elle est chargé(e) de la gestion des fonds de l'Observatoire.

Les conseille(è)r(e)s :

- **Conseillère(è)r(e)s responsable des programmes des médias et de la Technologie Civique**

Il/Elle est chargé (e) de travailler sur des programmes de formation et de sensibilisation de la société civile et les médias dans le domaine de la souveraineté numérique et sujets connexes.

- **Conseillère(è)r(e)s responsable des programmes du partenariat et de Coopération Internationale**

Établir des projets de conventions et de coopération internationale avec les différentes organisations qui partagent les mêmes valeurs de l'Observatoire et ses axes d'intervention. Assurer le suivi de l'exécution des projets de partenariats . Participer aux négociations et la mise en application des projets de coopération avec les différents interlocuteurs et intervenants de l'Observatoire.

Article 10 : Attributions du Bureau Exécutif

Le Bureau se réunit une fois tous les mois. Il peut se réunir à titre exceptionnel soit à la demande du Président (e) soit à celle de la majorité des membres chaque fois que nécessaire.

Le Bureau accomplit toutes les tâches intéressant les activités de l'Observatoire et particulièrement l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et du Bureau exécutif

Il examine les demandes d'adhésion qui lui sont soumises par le/la Président (e).

Il prépare les rapports moral et financier ainsi que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale dont il fixe la date.

Le Bureau a toute latitude d'accomplir toutes formalités et démarches en vue de la réalisation des objectifs de l'Observatoire.

Il statue sur les cas de démission et de radiation.

Les décisions du Bureau sont prises à la majorité des membres présents. En cas d'égalité de voix, celle du Président (e) est prépondérante.

Article 11 : Les Commissions et leurs rôles

Le Bureau est assisté dans ses fonctions par les Commissions suivantes :

- **La Commission Recherche & Développement** : Elle a pour mission d'organiser des rencontres, des événements et surveiller les tendances du numérique et ses axes de recherche.
- **La Commission Communication et Relations Publiques** : Elle œuvre à assurer une meilleure visibilité de l'Observatoire dans l'écosystème .Elle veille sur l'ensemble des passages médiatiques de l'Observatoire ainsi que la gestion de ses canaux de communication (Site Web, Réseaux sociaux, Newsletters,...)
- **La Commission coopération** : Elle a pour but de concrétiser des partenariats avec des acteurs nationaux et internationaux .

Article 11.1 : Réunion des commissions

Chaque commission se réunira une fois par mois et devra préparer sa stratégie et son plan de travail au plus tard 60 jours après sa nomination. Elle rapporte au responsable des commissions.

TITRE IV

Article 12: Ressources de l'Observatoire

Les ressources de l'Observatoire proviennent :

- A.** des participations, subventions et versements de toute nature des membres actifs, honoraires ou sympathisant, le cas échéant ;
- B.** des cotisations annuelles versées par les membres actifs selon les barèmes fixés par le règlement intérieur ;
- C.** des subventions et des dons publics ou privés, nationaux ou internationaux, y compris des subventions de l'Etat, des régions, des collectivités locales et de leurs établissements publics;
- D.** des dons en nature destinés à l'administration de l'Observatoire et à la réunion de ses membres.

TITRE V

Article 13 : Règlement intérieur

Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par le Statut, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Observatoire.

TITRE VI

Article 14 : Modification du Statut

Exclusivement sur proposition du Bureau exécutif, l'Assemblée Générale extraordinaire peut être amenée à approuver ou rejeter la modification du Statut, dans les conditions du quorum et de majorité prévue à l'article 7.

TITRE VII

Article 15: Dissolution de l'Observatoire et transfert de ses ressources

L'Observatoire peut être dissout soit :

- par décision de l'Assemblée Générale;
- par la cessation totale de ses activités.

Transfert des ressources de l'Association :

Les biens de l'Observatoire sont transférés, en cas de dissolution, à une association similaire à Rabat, ou dans une autre ville ou une Association de Bienfaisance. De tout ce qui n'est pas précisé dans les présents statuts, référence doit en être faite au règlement intérieur.

Les présents statuts ont été approuvés par l'Assemblée Générale tenue à Rabat le **16 octobre 2021**.

